

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 6

Votants : 52

Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Désignation des représentants au sein des Commissions d'Attribution des Logements.

L'attribution d'un logement conventionné à un demandeur s'effectue au sein d'une commission d'attribution (la CAL). La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a modifié la composition et les pouvoirs des CAL. Jusqu'à présent, le représentant de notre EPCI couvert par un Programme Local de l'Habitat n'avait qu'une voix consultative. La CCBA ayant mis en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), notre EPCI a donc dorénavant une voix délibérative. La CCBA doit ainsi désigner des représentants auprès des CAL d'ADIS SA HLM et d'Ardèche Habitat.

afin de mieux assurer le suivi de l'occupation des logements adaptés pour les gens du voyage réalisés par l'association Kéréte sur la commune d'Aubenas, il est proposé sur le modèle des CAL obligatoires, de mettre aussi en place une « commission de suivi et d'attribution » de ces logements où siègeront des représentants de Kéréte, de la CCBA

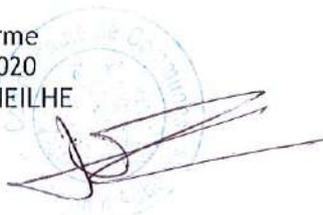
L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 52	Bulletins nuls : 2	Suffrages exprimés : 50	Majorité : 26
------------------------	--------------------	-------------------------	---------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1^{er} tour, pour représenter la CCBA :

	Titulaires	Suppléants
ADIS SA HLM	Marie-France MARTIN	Colette PASTRE
Ardèche Habitat	Marie-France MARTIN	Thierry DEBARD
Kéréte	Corinne VERNEDE	Cécile FAURE

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200730-DEL30072020-28-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020